



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2022, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

**Référence FDS:** 18-6943-7  
**Date de révision:** 25/05/2022

**Numéro de version:** 5.00  
**Annule et remplace la**  
**version du :** 25/11/2020

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

VHB™ Nettoyant de surface 8986

**Numéros d'identification de produit**  
DT-2729-9063-1

7000071716

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Pour utilisation industrielle.

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** tfr@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

##### CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225  
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

### MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

### Symboles :

SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)

### Pictogrammes



### Ingrédients :

| Ingrédient  | Numéro CAS | EC No.    | % par poids |
|-------------|------------|-----------|-------------|
| Propan-2-ol | 67-63-0    | 200-661-7 | 60 - 90     |

### MENTIONS DE DANGER:

|      |                                         |
|------|-----------------------------------------|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges   |

### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Prévention:

|       |                                                                                                                                              |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P210  | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P261A | Eviter de respirer les vapeurs.                                                                                                              |

#### Intervention ::

|                    |                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Note sur l'étiquetage

Mise à jour selon le règlement des détergents

## 2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Ne s'applique pas.

### 3.2. Mélanges

| Ingrédient                | Identifiant(s)                                                       | %       | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]        |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------------------------------------|
| Propan-2-ol               | (N° CAS) 67-63-0<br>(N° CE) 200-661-7<br>(N° REACH) 01-2119457558-25 | 60 - 90 | Liq. inflam. 2, H225<br>Irr. des yeux 2, H319<br>STOT SE 3, H336 |
| Ingrédients non-dangereux | Mélange                                                              | 10 - 40 | Substance non classée comme dangereuse                           |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

#### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

#### Décomposition dangereuse ou sous-produits

##### Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

##### Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de versement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances au niveau du sol ou du plancher jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

**Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient  | Numéro CAS | Agence:      | Type de limite                         | Informations complémentaires: |
|-------------|------------|--------------|----------------------------------------|-------------------------------|
| Propan-2-ol | 67-63-0    | VLEPs France | VLCT (15minutes) = 980 mg/m3 (400 ppm) |                               |

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

**Valeurs limites biologiques**

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

**Les procédures de surveillance recommandées:** Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

**8.2. Contrôles de l'exposition:****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)****Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

**Protection de la peau/la main**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel            | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|---------------------|----------------|----------------------|
| Caoutchouc butyle   | 0.5            | => 8 heures          |
| Elastomères fluorés | 0.4            | => 8 heures          |
| Caoutchouc nitrile. | 0.35           | => 8 heures          |

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

**Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil

respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

|                                               |                                                                                    |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Etat physique:</b>                         | Liquide                                                                            |
| <b>Aspect physique spécifique::</b>           | Liquide avec une légère viscosité.                                                 |
| <b>Couleur</b>                                | Incolore                                                                           |
| <b>Odeur</b>                                  | Alcool                                                                             |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>                | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                                        |
| <b>Point de fusion / point de congélation</b> | <i>Non applicable.</i>                                                             |
| <b>Point/intervalle d'ébullition:</b>         | 82,4 °C                                                                            |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>          | Non applicable.                                                                    |
| <b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>         | 2 % en volume                                                                      |
| <b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>         | 12,7 % en volume                                                                   |
| <b>Point d'éclair:</b>                        | 12 °C                                                                              |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>   | 425 <i>Non applicable.</i>                                                         |
| <b>Température de décomposition</b>           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                                        |
| <b>pH</b>                                     | 6,5 - 7,5                                                                          |
| <b>Viscosité cinématique</b>                  | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                                        |
| <b>Hydrosolubilité</b>                        | Totale                                                                             |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                                        |
| <b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b> | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                                        |
| <b>Pression de vapeur</b>                     | 4,3 kPa [Réf. Standard :Air=1]                                                     |
| <b>Densité</b>                                | 0,87 - 0,88 g/cm <sup>3</sup>                                                      |
| <b>Densité relative</b>                       | 0,871 - 0,882 [Réf. Standard :Eau = 1] <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Densité de vapeur relative</b>             | 2,07 [Réf. Standard :Air=1]                                                        |

### 9.2. Autres informations:

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

|                                      |                                             |
|--------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Composés Organiques Volatils</b>  | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Taux d'évaporation:</b>           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Masse moléculaire:</b>            | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Teneur en matières volatiles:</b> | 100                                         |

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter:**

étincelles et / ou flammes  
Chaleur.

**10.5 Matériaux à éviter:**

Agents oxydants forts.  
Métaux alcalins  
Amines

**10.6. Produits de décomposition dangereux:**

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable   |                  |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008****Les signes et symptômes d'exposition**

**Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:**

**Inhalation:**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Contact avec la peau:**

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer un dégraissage cutané avec des signes / symptômes qui peuvent inclure des rougeurs localisées, des démangeaisons, un dessèchement et des gerçures de la peau.

**Contact avec les yeux:**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

**Ingestion:**

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:****Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour

ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aigüe

| Nom         | Route                          | Organismes | Valeur                                          |
|-------------|--------------------------------|------------|-------------------------------------------------|
| Produit     | Ingestion                      |            | Pas de données disponibles. Calculé 5 000 mg/kg |
| Propan-2-ol | Cutané                         | Lapin      | LD50 12 870 mg/kg                               |
| Propan-2-ol | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat        | LC50 72,6 mg/l                                  |
| Propan-2-ol | Ingestion                      | Rat        | LD50 4 710 mg/kg                                |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

#### Corrosion / irritation cutanée

| Nom         | Organismes                      | Valeur                          |
|-------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Propan-2-ol | Multipl<br>es espèces animales. | Aucune irritation significative |

#### Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom         | Organismes | Valeur          |
|-------------|------------|-----------------|
| Propan-2-ol | Lapin      | Irritant sévère |

#### Sensibilisation de la peau

| Nom         | Organismes    | Valeur        |
|-------------|---------------|---------------|
| Propan-2-ol | Cochon d'Inde | Non-classifié |

#### Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Mutagenicité cellules germinales

| Nom         | Route    | Valeur       |
|-------------|----------|--------------|
| Propan-2-ol | In vitro | Non mutagène |
| Propan-2-ol | In vivo  | Non mutagène |

#### Cancérogénicité

| Nom         | Route      | Organismes | Valeur                                                                                                            |
|-------------|------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Propan-2-ol | Inhalation | Rat        | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

#### Toxicité pour la reproduction

##### Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom         | Route      | Valeur                                             | Organismes | Test résultat        | Durée d'exposition     |
|-------------|------------|----------------------------------------------------|------------|----------------------|------------------------|
| Propan-2-ol | Ingestion  | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat        | NOAEL 400 mg/kg/jour | Pendant l'organogénèse |
| Propan-2-ol | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat        | LOAEL 9 mg/l         | Pendant la grossesse   |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom         | Route      | Organe(s) cible(s)                    | Valeur                                                                                                            | Organismes    | Test résultat        | Durée d'exposition          |
|-------------|------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|-----------------------------|
| Propan-2-ol | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Humain        | NOAEL Non disponible |                             |
| Propan-2-ol | Inhalation | Irritation des voies respiratoires    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain        | NOAEL Non disponible |                             |
| Propan-2-ol | Inhalation | Système auditif                       | Non-classifié                                                                                                     | Cochon d'Inde | NOAEL 13,4 mg/l      | 24 heures                   |
| Propan-2-ol | Ingestion  | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Humain        | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom         | Route      | Organe(s) cible(s)          | Valeur        | Organismes | Test résultat        | Durée d'exposition |
|-------------|------------|-----------------------------|---------------|------------|----------------------|--------------------|
| Propan-2-ol | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat        | NOAEL 12,3 mg/l      | 24 Mois            |
| Propan-2-ol | Inhalation | Système nerveux             | Non-classifié | Rat        | NOAEL 12 mg/l        | 13 semaines        |
| Propan-2-ol | Ingestion  | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat        | NOAEL 400 mg/kg/jour | 12 semaines        |

**Danger par aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel    | N° CAS  | Organisme     | Type         | Exposition | Test point final | Test résultat |
|-------------|---------|---------------|--------------|------------|------------------|---------------|
| Propan-2-ol | 67-63-0 | Bactéries     | Expérimental | 16 heures  | LOEC             | 1 050 mg/l    |
| Propan-2-ol | 67-63-0 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures  | EC50             | >1 000 mg/l   |
| Propan-2-ol | 67-63-0 | Invertébré    | Expérimental | 24 heures  | LC50             | >10 000 mg/l  |
| Propan-2-ol | 67-63-0 | Medaka        | Expérimental | 96 heures  | LC50             | >100 mg/l     |

|             |         |               |              |           |      |             |
|-------------|---------|---------------|--------------|-----------|------|-------------|
| Propan-2-ol | 67-63-0 | Puce d'eau    | Expérimental | 48 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Propan-2-ol | 67-63-0 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 1 000 mg/l  |
| Propan-2-ol | 67-63-0 | Puce d'eau    | Expérimental | 21 jours  | NOEC | 100 mg/l    |

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

| Matériel    | N° CAS  | Type de test                   | Durée    | Type d'étude                        | Test résultat     | Protocole |
|-------------|---------|--------------------------------|----------|-------------------------------------|-------------------|-----------|
| Propan-2-ol | 67-63-0 | Expérimental<br>Biodégradation | 14 jours | Demande<br>biologique en<br>oxygène | 86 %BOD/ThB<br>OD | OCDE 301C |

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

| Matériel    | CAS N°  | Type de test                     | Durée | Type d'étude                                    | Test résultat | Protocole            |
|-------------|---------|----------------------------------|-------|-------------------------------------------------|---------------|----------------------|
| Propan-2-ol | 67-63-0 | Expérimental<br>Bioconcentration |       | Lod du Coefficient<br>de partage<br>octanol/eau | 0.05          | Méthode non standard |

**12.4. Mobilité dans le sol:**

Pas de donnée de test disponible

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne**

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

**12.7. Autres effets indésirables**

Pas d'information disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

**Code déchets EU (produit tel que vendu)**

07 06 04\* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

20 01 29\* Détergents contenant des substances dangereuses.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                                                                              | Transport routier<br>(ADR)                                                   | Transport aérien (IATA)                                                      | Transport maritime<br>(IMDG)                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | UN1219                                                                       | UN1219                                                                       | UN1219                                                                       |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | PROPANE-2-OL                                                                 | PROPANE-2-OL                                                                 | PROPANE-2-OL                                                                 |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            | 3                                                                            | 3                                                                            | 3                                                                            |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                               | II                                                                           | II                                                                           | II                                                                           |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     | Non dangereux pour l'environnement                                           | Ne s'applique pas.                                                           | N'est pas un polluant marin                                                  |
| <b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>                         | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Température de régulation</b>                                             | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Température critique</b>                                                  | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Code de classification ADR</b>                                            | F1                                                                           | Non applicable.                                                              | Non applicable.                                                              |
| <b>Code de ségrégation IMDG</b>                                              | Non applicable.                                                              | Non applicable.                                                              | Aucun                                                                        |

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange**

**Statut des inventaires**

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE**

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

| Substances dangereuses | Identifiant(s) | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de |                               |
|------------------------|----------------|----------------------------------------------------|-------------------------------|
|                        |                | Exigences de niveau inférieur                      | Exigences de niveau supérieur |
| Propan-2-ol            | 67-63-0        | 10                                                 | 50                            |

#### **Tableau des maladies professionnelles**

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

#### **15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

#### **Liste des codes des mentions de dangers H**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### **Raison de la révision:**

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.  
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.  
Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.  
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.  
Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.  
Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.  
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été modifiée.  
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.  
Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.  
Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.  
Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.  
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.  
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.  
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.  
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.  
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.

Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.  
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.  
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.  
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.  
Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.  
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.  
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.  
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.  
Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été ajoutée.  
Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été ajoutée.  
Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**